

## **Commission scolaire de la Capitale**

### **États financiers au 30 juin 2013**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Surplus accumulés	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Variation de la dette nette	8
Notes complémentaires	9 - 17
Annexes	18 - 23



## Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot Grant Thornton**  
S.E.N.C.R.L.  
Bureau 200  
140, Grande Allée Est  
Québec (Québec) G1R 5P7

Aux membres du conseil des commissaires de la  
Commission scolaire de la Capitale

Téléphone : 418 647-3151  
Télécopieur : 418 647-5939  
[www.rcgt.com](http://www.rcgt.com)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission scolaire de la Capitale, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2013 et les états des résultats, des surplus accumulés, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans

le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission scolaire de la Capitale au 30 juin 2013 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de la dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Québec

Le 30 septembre 2013

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A109631

# Commission scolaire de la Capitale

## Résultats

pour l'exercice terminé le 30 juin 2013

	2013		2012
	Budget	Réal	Réal
	\$	\$	\$
<b>Revenus (annexe A)</b>			
Subventions de fonctionnement du MELS	209 774 257	221 231 937	217 836 794
Taxe scolaire	47 928 127	49 633 646	47 634 223
Revenus des autres ministères et organismes gouvernementaux	615 500	3 108 061	4 999 222
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	4 441 726	4 085 873	3 743 649
Ventes de biens et services	19 649 028	24 946 946	24 090 941
Autres revenus généraux de fonctionnement	2 175 364	2 236 324	2 770 150
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	97 894	102 095	73 336
	<u>284 681 896</u>	<u>305 344 882</u>	<u>301 148 315</u>
<b>Dépenses (annexe B)</b>			
Enseignement et formation	139 702 543	147 063 619	141 097 760
Soutien à l'enseignement et à la formation	63 806 556	69 766 301	68 137 997
Services d'appoint	27 090 021	29 012 006	26 897 326
Activités administratives	10 946 650	10 003 902	10 729 182
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	35 332 096	35 554 232	35 926 441
Activités connexes	13 561 793	18 177 842	22 093 651
Gain sur la disposition d'immobilisations corporelles		(13 386)	(38 939)
	<u>290 439 659</u>	<u>309 564 516</u>	<u>304 843 418</u>
Déficit net	<u>(5 757 763)</u>	<u>(4 219 634)</u>	<u>(3 695 103)</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

## Commission scolaire de la Capitale

### Surplus accumulés

pour l'exercice terminé le 30 juin 2013

---

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Solde au début	<b>39 744 927</b>	43 440 030
Déficit de l'exercice	<b>(4 219 634)</b>	(3 695 103)
Solde à la fin	<b><u>35 525 293</u></b>	<b><u>39 744 927</u></b>

---

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

# Commission scolaire de la Capitale

## Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 30 juin 2013

	2013	2012
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Déficit net de l'exercice	(4 219 634)	(3 695 103)
Éléments n'affectant pas les liquidités		
Créances douteuses	383 373	46 145
Provision pour avantages sociaux futurs	(188 112)	1 823 569
Stocks de fournitures et frais payés d'avance	(257 161)	(169 304)
Amortissement des revenus reportés et des contributions reportées liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(102 095)	(73 336)
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	177 758	140 037
Amortissement des immobilisations corporelles	12 142 140	12 191 918
Gain sur la disposition d'immobilisations corporelles	(13 386)	(38 939)
Variation des actifs financiers et passifs liés au fonctionnement	3 134 332	(4 613 046)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>11 057 215</u>	<u>5 611 941</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(25 390 609)	(21 307 534)
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	13 386	37 040
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	<u>(25 377 223)</u>	<u>(21 270 494)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	21 991 000	58 981 000
Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	(11 557 000)	(51 776 000)
Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	6 000 000	
Remboursement des dettes à la charge de la Commission scolaire		(2 588 098)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>16 434 000</u>	<u>4 616 902</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse</b>	<b>2 113 992</b>	<b>(11 041 651)</b>
Encaisse (découvert bancaire) au début	(883 416)	10 158 235
Encaisse (découvert bancaire) à la fin	<u>1 230 576</u>	<u>(883 416)</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

# Commission scolaire de la Capitale

## Situation financière

au 30 juin 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Encaisse	1 230 576	
Subventions de fonctionnement à recevoir	25 606 946	29 323 137
Subvention à recevoir – Financement	69 795 938	69 668 404
Taxe scolaire à recevoir	1 408 197	1 353 463
Débiteurs	4 516 969	4 443 640
Stocks destinés à la revente	534 868	476 241
Placement	10 000	10 000
	<u>103 103 494</u>	<u>105 274 885</u>
<b>PASSIFS</b>		
Découvert bancaire		883 416
Emprunt à court terme (note 5)	6 000 000	
Créditeurs	33 207 176	32 359 105
Revenus reportés et contributions reportées liés à l'acquisition d'immobilisations	2 884 700	2 480 105
Provision pour avantages sociaux futurs (note 6)	12 449 845	12 637 957
Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 7)	226 788 281	216 294 849
Passif environnemental	4 336 976	5 082 918
Autres passifs	4 577 430	5 010 813
	<u>290 244 408</u>	<u>274 749 163</u>
<b>DETTE NETTE</b>	<u>(187 140 914)</u>	<u>(169 474 278)</u>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 8)	220 089 429	206 840 960
Stocks de fournitures	1 832 518	1 675 862
Frais payés d'avance	744 260	702 383
	<u>222 666 207</u>	<u>209 219 205</u>
<b>SURPLUS ACCUMULÉS</b>	<u>35 525 293</u>	<u>39 744 927</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Directeur général

## Commission scolaire de la Capitale

### Variation de la dette nette

pour l'exercice terminé le 30 juin 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Dette nette au début	<u>(169 474 278)</u>	<u>(156 561 153)</u>
Déficit de l'exercice	<u>(4 219 634)</u>	<u>(3 695 103)</u>
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(25 390 609)</b>	(21 307 534)
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>12 142 140</b>	12 191 918
Gain sur la disposition d'immobilisations corporelles	<b>(13 386)</b>	(38 939)
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	<b>13 386</b>	37 040
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	<u><b>(13 248 469)</b></u>	<u>(9 117 515)</u>
Variation due aux frais payés d'avance et aux stocks de fournitures	<u><b>(198 533)</b></u>	<u>(100 507)</u>
<b>Augmentation de la dette nette</b>	<u><b>(17 666 636)</b></u>	<u>(12 913 125)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u><u><b>(187 140 914)</b></u></u>	<u><u>(169 474 278)</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.



# Commission scolaire de la Capitale

## Notes complémentaires

au 30 juin 2013

---

### 1 - STATUTS

La commission scolaire est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3).

### 2 - MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

#### **Paiements de transfert**

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP ») a publié un nouveau chapitre qui s'applique à tous les gouvernements et aux organismes appliquant les Normes comptables canadiennes pour le secteur public relativement à la comptabilisation des paiements de transfert.

Ainsi, le 1er avril 2012, la commission scolaire a adopté prospectivement les nouvelles recommandations du chapitre SP 3410, « Paiements de transfert », traitant de la comptabilisation des paiements de transfert, laquelle exige que les transferts soient comptabilisés comme revenus et dépenses lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont respectés, sauf lorsque le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif pour le bénéficiaire.

L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de la commission scolaire.

#### **Recettes fiscales**

Le CCSP a publié un nouveau chapitre qui s'applique à tous les gouvernements et aux organismes appliquant les Normes comptables canadiennes pour le secteur public relativement à la comptabilisation des recettes fiscales.

Ainsi, le 1er avril 2012, la commission scolaire a adopté prospectivement les nouvelles recommandations du chapitre SP 3510, « Recettes fiscales », traitant de la comptabilisation des recettes fiscales, laquelle exige que les recettes fiscales soient comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles répondent à la définition d'un actif, qu'elles sont autorisées et que le fait imposable s'est produit.

L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de la commission scolaire.

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers sont dressés par la commission scolaire conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public du *Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations.

# Commission scolaire de la Capitale

## Notes complémentaires

au 30 juin 2013

---

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Estimations comptables

La préparation des états financiers de la commission scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et hypothèses qui ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses de la période présentée dans les états financiers. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tels que la durée de vie des immobilisations corporelles, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs et le passif environnemental. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

#### Actifs financiers

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de la période de cette provision est imputée aux dépenses.

Les stocks destinés à la vente sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant établi selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Les placements à long terme sont comptabilisés au coût. Les placements à long terme sont réduits au moyen d'une provision pour moins-value lorsqu'une baisse de valeur durable est constatée. La variation de la période de cette provision est imputée à la dépense. Les provisions pour moins-value ne sont pas subséquemment annulées si la valeur du placement remonte par la suite.

Le fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention est comptabilisé au montant versé pour la période par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour atteindre le montant de capital à payer à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt.

#### Passifs

##### *Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles*

Les contributions reçues relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables sont reportées et virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent, conformément aux stipulations dont sont assortis ces paiements de transfert.

##### *Revenus reportés*

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans une période ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés au passif.

## Commission scolaire de la Capitale

### Notes complémentaires

au 30 juin 2013

---

#### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus reportés s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes :

- Une clause de finalité qui ne laisse à la commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;
- Une clause temporelle future qui ne laisse à la commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à la période ou aux périodes au cours desquelles les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;
- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert, telles que le remboursement des ressources transférées.

#### *Régimes de retraite*

Les membres du personnel de la commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période de la commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux sont acquittées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées dans les états financiers.

#### *Autres avantages sociaux futurs*

Les obligations à long terme découlant d'autres avantages sociaux accordés à des employés, tels les congés de maladie, les vacances, les heures supplémentaires accumulées, l'assurance-traitement et les autres congés sociaux (maternité, paternité) sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est imputée aux dépenses.

#### *Passif environnemental*

Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité de la commission scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif environnemental dès que la contamination survient ou dès que la commission scolaire en est informée. Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains contaminés. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il assumera les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au 30 juin 2013. La commission scolaire est donc en mesure de constater un compte à recevoir provenant du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif environnemental. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par la commission scolaire et inscrit à ses résultats dans l'exercice concerné.

# Commission scolaire de la Capitale

## Notes complémentaires

au 30 juin 2013

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Actifs non financiers

##### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de la période, et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

	<u>Périodes</u>
Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations et rénovations majeures	15 à 50 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipement spécialisé reliés à l'enseignement	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels pédagogiques	5 ans
Matériel roulant	5 ans

Les immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre de revenus reportés et sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations corporelles concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'acquisition de terrains sont constatées dans les revenus de la période d'acquisition.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter la baisse de valeur.

##### *Stocks de fournitures*

Les stocks qui sont composés de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des activités au cours de la ou des prochaines périodes sont présentés à titre d'actifs non financiers. Les stocks destinés à la vente sont présentés à titre d'actifs financiers et sont évalués au coût, lequel est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

# Commission scolaire de la Capitale

## Notes complémentaires

au 30 juin 2013

---

### **3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

#### *Frais payés d'avance*

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin de la période pour des services dont la commission scolaire bénéficiera au cours de la ou des prochaines périodes. Ces frais seront imputés aux dépenses au moment où la commission scolaire bénéficiera des services acquis.

#### **Constatation des revenus**

Les revenus de subventions du MELS et des autres ministères et organismes sont constatés dans la période au cours de laquelle les transferts ont été autorisés et la commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cette période. La direction est d'avis que l'autorisation de payer fait partie intégrante du processus d'autorisation des paiements de transfert, de sorte que ceux-ci ne sont comptabilisés que lorsque le cédant dispose de crédits budgétaires suffisants votés par l'Assemblée nationale. La constatation d'un revenu de subvention peut être reportée à une période subséquente lorsque la commission scolaire remplit certaines conditions, lesquelles sont décrites dans la méthode comptable Revenus reportés.

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés lors du dépôt du rôle de perception et les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur, à la condition que la commission scolaire s'attende à les percevoir. Les revenus tenant lieu de la taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Les principales sources de revenus de la commission scolaire, autres que les transferts et les taxes scolaires, sont les revenus provenant des étudiants, les ventes externes et les recouvrements de coûts directs inclus dans le poste Autres revenus. Les revenus sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les revenus reportés représentent les encaissements pour lesquels les revenus ne sont pas gagnés.

### **4 - PRÉSENTATION DES DONNÉES BUDGÉTAIRES**

Conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), la commission scolaire a produit pour le présent exercice des prévisions budgétaires. Celles-ci ont été dûment adoptées par le conseil des commissaires.

## Commission scolaire de la Capitale

### Notes complémentaires

au 30 juin 2013

#### 5 - EMPRUNTS À COURT TERME

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le MELS. L'ouverture de crédit autorisée est de 58 803 879 \$. L'emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel (3,00 %) et est garanti par le MELS. Les acceptations bancaires portent intérêt aux taux de base des acceptations bancaires (1,52 %) et sont garanties par le MELS.

#### 6 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Ce programme permet à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

	2013			2012	
	Congés de maladie	Vacances	Assurance- traitement et autres avantages sociaux futurs	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	3 960 471	6 883 526	1 793 960	12 637 957	10 814 388
Dépenses de l'exercice	5 163 540	6 243 524	5 243 574	16 650 638	17 598 306
Montants versés au cours de l'exercice	<u>(4 907 418)</u>	<u>(6 205 426)</u>	<u>(5 725 906)</u>	<u>(16 838 750)</u>	<u>(15 774 737)</u>
Solde à la fin	<u>4 216 593</u>	<u>6 921 624</u>	<u>1 311 628</u>	<u>12 449 845</u>	<u>12 637 957</u>

#### 7 - DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

La commission scolaire a contracté plusieurs emprunts auprès de Financement – Québec qui sont remboursables mensuellement. Les emprunts portent intérêt aux taux de 1,657 % à 4,94 % et viendront à échéance à différentes dates jusqu'en 2033.

Le solde des emprunts avant les frais reportés liés aux dettes, étaient de 227 590 000 \$ au 30 juin 2013 (217 156 000 \$ au 30 juin 2012).

Les versements en capital exigibles sur les emprunts à long terme au cours des cinq prochaines périodes de douze mois se terminant les 30 juin sont les suivants :

	\$
2014	56 400 000
2015	27 074 000
2016	37 047 000
2017	7 859 000
2018	7 481 000

## Commission scolaire de la Capitale

### Notes complémentaires

au 30 juin 2013

#### 8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

									2013	2012
	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable	Valeur comptable
	Solde au début	Acquisitions	Dispositions	Solde à la fin	Solde au début	Amortissement	Dispositions	Solde à la fin	nette	nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terrains et aménagement de terrains										
Terrains	8 799 531			8 799 531					8 799 531	8 799 531
Aménagement de terrains	4 276 651	328 192		4 604 843	511 158	238 499		749 657	3 855 186	3 765 493
Bâtiments										
Bâtiments acquis ou construits	314 912 614	5 779 364		320 691 978	189 521 493	5 539 042		195 060 535	125 631 443	125 391 121
Améliorations et rénovations majeures	58 330 435	14 149 284		72 479 719	3 293 651	2 059 054		5 352 705	67 127 014	55 036 784
Matériel et équipements	21 301 758	2 793 891	6 326 181	17 769 468	15 720 170	2 873 939	6 326 181	12 267 928	5 501 540	5 581 588
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	6 290 896	1 724 739		8 015 635	1 003 662	653 700		1 657 362	6 358 273	5 287 234
Documents de bibliothèque	1 567 353	438 978		2 006 331	270 763	169 270		440 033	1 566 298	1 296 590
Manuels pédagogiques	2 559 244	40 833		2 600 077	1 163 602	514 209		1 677 811	922 266	1 395 642
Matériel roulant	388 110	135 328		523 438	101 133	94 427		195 560	327 878	286 977
	<u>418 426 592</u>	<u>25 390 609</u>	<u>6 326 181</u>	<u>437 491 020</u>	<u>211 585 632</u>	<u>12 142 140</u>	<u>6 326 181</u>	<u>217 401 591</u>	<u>220 089 429</u>	<u>206 840 960</u>

Des immobilisations corporelles sont en cours de construction, en développement ou en mise en valeur d'un montant de 8 569 725 \$ (3 857 032 \$ au 30 juin 2012), soit 8 497 879 \$ (3 722 730 \$ au 30 juin 2012) pour des bâtiments et 74 846 \$ (134 302 \$ au 30 juin 2012) pour des aménagements. Ces immobilisations corporelles ne sont pas amorties.

# Commission scolaire de la Capitale

## Notes complémentaires

au 30 juin 2013

---

### **9 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS**

#### **Politique de gestion des risques**

La commission scolaire est exposée à divers risques découlant de ses instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2013.

#### **Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la commission scolaire est principalement attribuable aux comptes à recevoir des usagers. Afin de réduire son risque de crédit, la commission scolaire analyse régulièrement le solde des comptes à recevoir des usagers et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de la commission scolaire représente son exposition maximale au risque de crédit.

#### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la commission scolaire à un risque de juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable à un risque de flux de trésorerie.

### **10 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

Dans le cadre de ses opérations, la commission scolaire a conclu différents accords à long terme, dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- Un montant de 31 497 801\$ provenant de commandes accordées pour des achats ou des projets à être réalisés et des contrats de construction, d'aménagement et de rénovations majeures au 30 juin 2013 (19 829 198 \$ au 30 juin 2012);
- Un montant de 12 036 863 \$ pour des contrats d'entretien ménager, échéant jusqu'en juin 2016. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à 6 148 45 \$ en 2014, à 3 944 338 \$ en 2015 et à 1 943 980 \$ en 2016;

Un montant de 813 823 \$ (934 518 \$ en 2012) à verser pour des contrats de location de photocopieurs, échéant jusqu'en juin 2018. Les versements pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 456 514 \$ en 2014, à 109 329 \$ en 2015, à 86 384 \$ en 2016, à 81 128 \$ en 2017 et à 80 468 \$ en 2018.

Un montant de 30 155 491 \$ (10 952 399 \$ en 2012) à verser pour des contrats de transport scolaire, échéant en juin 2018. Les versements pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 8 999 329 \$ en 2014, à 5 353 881 \$ de 2015 à 2017 et à 5 094 519 \$ en 2018.



# **Commission scolaire de la Capitale**

## **Notes complémentaires**

au 30 juin 2013

---

### ***10 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (suite)***

Un montant de 3 269 676 \$ (4 849 332 \$ en 2012) à verser pour des contrats de location de locaux, échéant jusqu'en juillet 2017. Les versements pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 1 643 506 \$ en 2014, à 1 431 790 \$ en 2015, à 95 905 \$ en 2016, à 90 900 \$ en 2017 et à 7 575 \$ en 2018.

### ***11 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS***

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la commission scolaire est apparentée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

### ***12 - CHIFFRES COMPARATIFS***

Certains chiffres de 2012 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2013.

# Commission scolaire de la Capitale

## Annexes

pour l'exercice terminé le 30 juin 2013

### ANNEXE A

#### VENTILATION DES REVENUS

	Budget	2013 Réal	2012 Réal
	\$	\$	\$
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Subventions de fonctionnement du MELS</b>			
Subvention de péréquation	11 031 307	11 031 307	12 153 775
Subvention du service de la dette	19 234 104	19 297 637	21 286 977
Subvention de fonctionnement – Jeunes – Adultes – FP	174 225 041	184 282 245	181 651 129
Subvention pour le transport scolaire	4 624 506	5 001 843	4 671 150
Autres subventions du MELS		200 667	275 348
Ajustement de la subvention pour le transport scolaire de l'année précédente		369 944	20
Ajustement de la subvention de fonctionnement de l'année précédente		174 819	311 519
Variation de la subvention – financement	659 299	873 475	(2 513 124)
	<u>209 774 257</u>	<u>221 231 937</u>	<u>217 836 794</u>
<b>Taxe scolaire</b>			
Revenus tenant lieu de taxes	2 550 000	2 451 463	2 494 486
Taxe scolaire – année courante	45 378 127	46 664 792	44 706 160
Taxe scolaire – années antérieures		517 391	433 577
	<u>47 928 127</u>	<u>49 633 646</u>	<u>47 634 223</u>
<b>Revenus des autres ministères et organismes gouvernementaux</b>			
Subvention du ministère de l'Emploi de la Solidarité sociale et de la Famille – Formation professionnelle	461 000	533 231	382 736
Subvention du ministère de l'Emploi de la Solidarité sociale et de la Famille – Formation générale des adultes	154 500	224 830	251 486
Subventions du gouvernement fédéral		2 350 000	4 365 000
	<u>615 500</u>	<u>3 108 061</u>	<u>4 999 222</u>

# Commission scolaire de la Capitale

## Annexes

pour l'exercice terminé le 30 juin 2013

### ANNEXE A (suite)

#### VENTILATION DES REVENUS

	Budget	2013 Réal	2012 Réal
	\$	\$	\$
<b>Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours</b>			
Droits de scolarité pour les enfants autochtones		283 237	
Droits chargés aux clientèles adultes (Services complémentaires et autres droits)	510 040	405 006	411 400
Droits de scolarité pour les élèves venant de l'extérieur du Québec		42 838	36 102
Revenus visant à financer un cours – Formation professionnelle	3 586 186	3 024 830	2 916 544
Revenus visant à financer un cours – Formation générale des adultes		13 119	4 657
Revenus visant à financer un cours – Autres types de formation	345 500	316 843	374 946
	<u>4 441 726</u>	<u>4 085 873</u>	<u>3 743 649</u>
<b>Ventes de biens et services</b>			
Fournitures et matériels scolaires	2 704 465	3 970 928	4 106 584
Surveillance et transport du midi	611 401	533 661	535 167
Services de garde	10 660 100	12 094 725	11 139 281
Autres activités chargées aux usagers	2 678 886	4 592 829	6 617 319
Autres ventes de biens et services	2 994 176	3 754 803	1 692 590
	<u>19 649 028</u>	<u>24 946 946</u>	<u>24 090 941</u>
<b>Autres revenus généraux de fonctionnement</b>			
Revenus de location d'immeubles	1 802 368	1 764 045	1 961 438
Participation financière d'un organisme pour charges de fonctionnement		5 000	387 351
Publicité et commandite	996	11 650	
Intérêts, pénalités et frais de retard	372 000	455 629	421 361
	<u>2 175 364</u>	<u>2 236 324</u>	<u>2 770 150</u>

# Commission scolaire de la Capitale

## Annexes

pour l'exercice terminé le 30 juin 2013

### ANNEXE B

#### VENTILATION DES DÉPENSES

				2013	2012
	Budget Total	Rémunération et contributions de l'employeur	Autres dépenses	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Enseignement et formation</b>					
Education préscolaire	8 936 709	9 070 302	170 180	9 240 482	8 351 913
Enseignement primaire	50 053 249	49 785 124	1 119 926	50 905 050	47 985 240
Enseignement secondaire général	31 968 746	31 233 713	1 119 248	32 352 961	31 214 459
Formation professionnelle	28 741 307	26 906 269	8 139 126	35 045 395	34 287 303
Enseignement particulier	9 187 873	8 923 450	134 209	9 057 659	8 862 807
Formation des adultes	10 814 659	8 323 905	2 138 167	10 462 072	10 396 038
	<b>139 702 543</b>	<b>134 242 763</b>	<b>12 820 856</b>	<b>147 063 619</b>	<b>141 097 760</b>
<b>Soutien à l'enseignement et à la formation</b>					
Gestion des écoles et des centres	23 729 596	22 629 297	2 277 112	24 906 409	24 681 228
Moyens d'enseignement	3 249 718	2 081 283	1 166 308	3 247 590	3 135 461
Services complémentaires	23 527 224	21 488 294	6 230 495	27 718 790	26 391 972
Services pédagogiques et de formation d'appoint	8 031 577	7 985 450	892 417	8 877 867	8 848 912
Animation et développement pédagogique	4 654 991	4 216 714	134 946	4 351 660	4 498 983
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	613 450	365 010	298 975	663 985	581 441
	<b>63 806 556</b>	<b>58 766 047</b>	<b>11 000 254</b>	<b>69 766 301</b>	<b>68 137 997</b>
<b>Services d'appoint</b>					
Aide à la pension ou au transport			34 500	34 500	40 400
Transport scolaire	10 749 613		11 206 238	11 206 238	10 968 728
Services de garde	16 340 408	16 510 578	1 260 691	17 771 269	15 888 198
	<b>27 090 021</b>	<b>16 510 578</b>	<b>12 501 429</b>	<b>29 012 006</b>	<b>26 897 326</b>

# Commission scolaire de la Capitale

## Annexes

pour l'exercice terminé le 30 juin 2013

### ANNEXE B (suite)

#### VENTILATION DES DÉPENSES

	Budget Total	Rémunération et contributions de l'employeur	Autres dépenses	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Activités administratives</b>					
Conseil des commissaires et des comités	453 183	300 637	117 234	417 871	380 634
Gestion	7 613 366	6 148 433	1 132 673	7 281 106	7 667 801
Services corporatifs	2 301 342	744 860	1 398 833	2 143 693	2 344 742
Perfectionnement	578 759	16 648	144 584	161 232	336 005
	<b>10 946 650</b>	<b>7 210 578</b>	<b>2 793 323</b>	<b>10 003 902</b>	<b>10 729 182</b>
<b>Activités relatives aux biens meubles et immeubles</b>					
Entretien et amortissement des biens meubles	3 848 229	9 467	4 807 808	4 817 275	5 397 033
Conservation et amortissement des biens immeubles	13 872 982	2 211 825	11 336 629	13 548 454	13 870 477
Entretien ménager	6 692 327	262 801	6 514 930	6 777 731	6 657 222
Consommation énergétique	6 658 620		5 995 552	5 995 552	5 842 756
Location d'immeubles	1 343 943		1 705 371	1 705 371	1 505 894
Protection et sécurité	356 182		480 978	480 978	492 857
Amélioration, transformation et rénovations majeures non capitalisables	2 064 194	21 407	1 711 784	1 733 191	1 664 522
Systèmes d'information et de télécommunications non capitalisables	495 619	495 680		495 680	495 680
	<b>35 332 096</b>	<b>3 001 180</b>	<b>32 553 052</b>	<b>35 554 232</b>	<b>35 926 441</b>

## Commission scolaire de la Capitale

### Annexes

pour l'exercice terminé le 30 juin 2013

#### ANNEXE B (suite)

#### VENTILATION DES DÉPENSES

	Budget Total	Rémunération et contributions de l'employeur	Autres dépenses	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Activités connexes</b>					
Financement	7 908 577		8 134 976	8 134 976	8 213 080
Projets spéciaux	3 648 000	277 536	6 194 701	6 472 237	9 622 962
Rétroactivité	100 000	766 466		766 466	794 811
Droits de scolarité et ententes	1 043 259		1 220 429	1 220 429	1 168 480
Sécurité d'emploi	204 475	153 169		153 169	350 150
Variation des provisions	1 400		478 412	478 412	116 893
Prêts de services	218 200	374 776	5 692	380 468	1 255 399
Activités parascolaires	437 882	131 991	439 693	571 684	571 876
	<b>13 561 793</b>	<b>1 703 939</b>	<b>16 473 903</b>	<b>18 177 842</b>	<b>22 093 651</b>

# Commission scolaire de la Capitale

## Annexes

pour l'exercice terminé le 30 juin 2013

### ANNEXE B (suite)

#### SOMMAIRE DES DÉPENSES PAR NATURE

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Rémunération		
Personnel cadre et commissaires	<b>13 274 828</b>	12 937 538
Personnel enseignant et suppléance	<b>128 723 273</b>	124 051 322
Personnel professionnel	<b>13 584 008</b>	12 633 994
Personnel de soutien	<b>43 099 963</b>	40 406 569
Provisions avantages sociaux futurs	<b>437 223</b>	997 333
Contributions de l'employeur	<b>22 315 790</b>	22 702 563
	<b><u>221 435 085</u></b>	<b><u>213 729 319</u></b>
Autres dépenses		
Frais de déplacements	<b>636 141</b>	644 968
Fournitures et matériel	<b>19 189 252</b>	18 601 041
Services, honoraires et contrats	<b>41 566 727</b>	43 930 484
Amortissement et équipements non capitalisables	<b>13 155 785</b>	13 132 363
Autres dépenses	<b>13 594 912</b>	14 844 182
	<b><u>88 142 817</u></b>	<b><u>91 153 038</u></b>
	<b><u>309 577 902</u></b>	<b><u>304 882 357</u></b>